

SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

COMMUNE DE MIZOËN

Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service

Exercice 2021

Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Application de la loi n° 95-101 du 02 février 1995, du décret n° 95-635 du 06 mai 1995 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et de l'assainissement et du décret n° 2007-675 du 02 mai 2007 et arrêté du 02 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.



1) Table des matières

1) Table des matières	2
2) Caractéristiques techniques du service.....	4
2.1) Organisation administrative du service	4
2.2) Conditions d'exploitation du service	4
2.3) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)	4
2.4) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés.....	5
Points de prélèvement	5
2.5) Volumes produits.....	6
2.5.1) Points de production	6
2.6) Conventions de vente et d'achat d'eau	6
2.6.1) Importations	6
2.7) Bilan des ressources	6
2.8) Nombre d'abonnements	6
2.9) Volumes vendus	7
2.9.1) Linéaire du réseau de desserte.....	7
3) Tarification et recettes du service public d'eau potable	8
3.1) Fixation des tarifs en vigueur	8
3.2) Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas)	8
3.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.....	8
3.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable	9
3.2.3) Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³ (D102.0).....	9
3.3) Recettes d'exploitation.....	10
3.3.1) Recettes de la collectivité.....	10
4) Indicateurs de performance d'eau potable	11
4.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par l'ARS).....	11
4.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux d'eau potable (P103.2b).....	12
4.3) Les volumes relatifs à l'exploitation du service.....	14
4.4) Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	15
4.5) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	17
4.6) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3).....	18
4.7) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	19
4.8) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateurs à récupérer sur le site de l'observatoire)	19
5) Financement des investissements	21



5.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux.....	21
5.2) Branchements en plomb.....	21
5.3) Etat de la dette	21
5.4) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service ...	21
5.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	21
5.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	22
6) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	23
6.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles	23
7) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement	24
8) Annexe	25



2) Caractéristiques techniques du service

2.1) Organisation administrative du service

Les communes de CLAVANS-EN-HAUT-OISANS et MIZOËN disposent d'une ressource commune pour leur alimentation en eau potable situé sur le territoire de la commune de CLAVANS-EN-HAUT-OISANS. Par convention en date du 30 juin 2006, la maintenance des installations d'adduction en eau potable fait l'objet d'un groupement de commande entre ces deux communes.

La commune de MIZOËN dispose d'un service d'alimentation en eau potable.

Les missions du service sont :

- Production
- Protection du point de prélèvement
- Traitement
- Transport
- Stockage
- Distribution

2.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en régie.

Le nombre d'agents en régie directe est de 2, représentant 0,5 équivalents temps plein.

2.3) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)

Le service public d'eau potable dessert 195 habitants.

D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis

Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public eau potable sur laquelle elle est raccordée ou techniquement raccordable.

D101.0 = 195 habitants

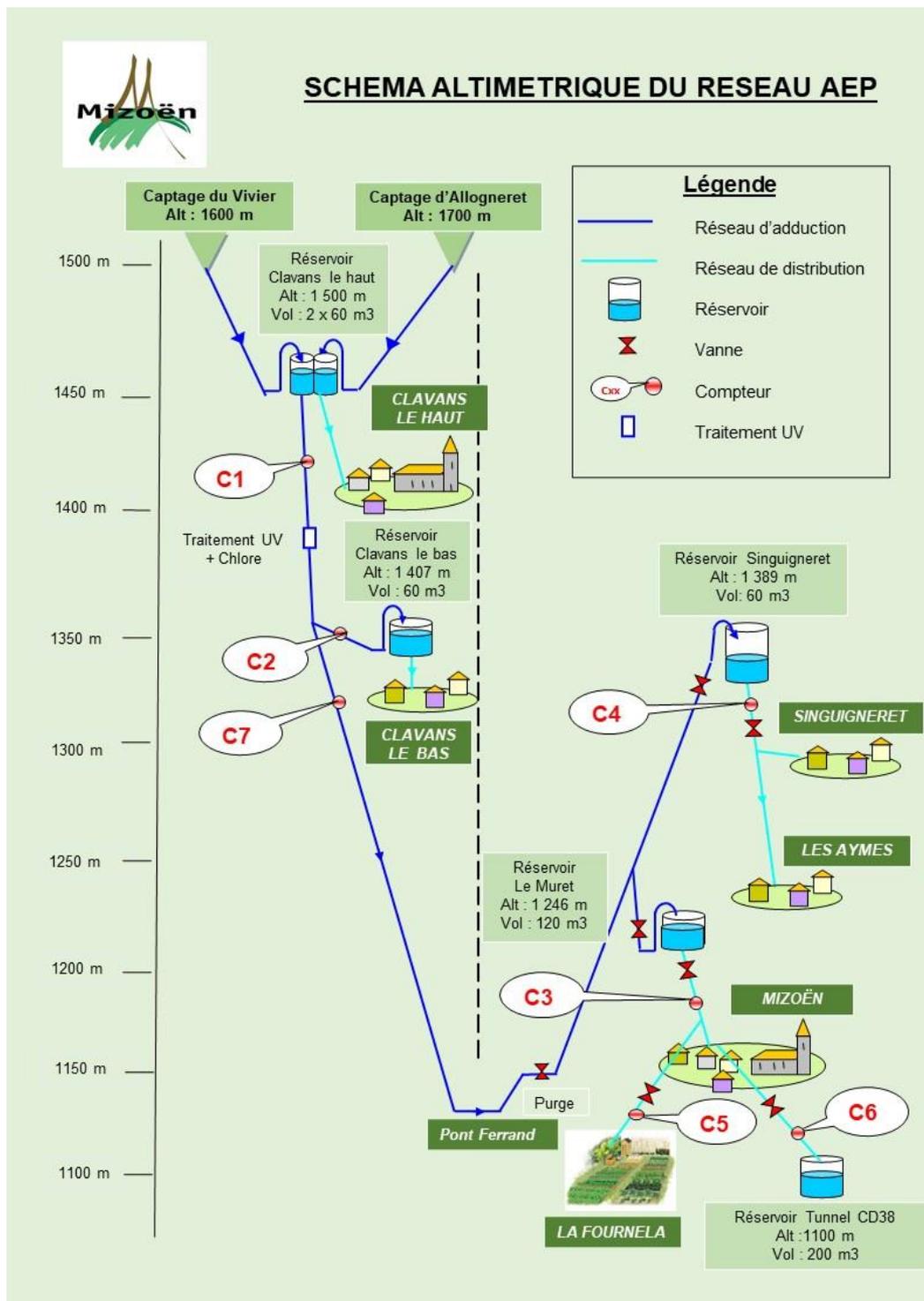
I.
D



2.4) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés

Points de prélèvement

Ouvrages	Débit nominal [m ³ /h]	Prélèvement 2019 [m ³]	Prélèvement 2020 [m ³]	Prélèvement 2021 [m ³]
Captage du Vivier (Clavans en haut Oisans)	34 m ³ /h		m ³	m ³



Le compteur n°C7 a été installé en 2020 pour mesurer le volume distribué sur le réseau communal de MIZOËN. Les 1ères mesures seront effectives en 2021.

2.5) Volumes produits

2.5.1) Points de production

Ouvrages	capacité [m ³]	Production 2019 [m ³]	Production 2020 [m ³]	Production 2021 [m ³]
Captage du Vivier (Clavans en haut Oisans)	60 m ³	m ³	m ³	m ³
Total	60 m³	m³	m³	m³

2.6) Conventions de vente et d'achat d'eau

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]

2.6.1) Importations

Exportateur	Importé en 2013 [m ³]	Importé en 2014 [m ³]	Importé en 2015 [m ³]
	0 m ³	0 m ³	m ³

2.7) Bilan des ressources

Années	Eau traitée (produite)		
	2019	2020	2021
Ressources propres	0 m ³	0 m ³	m ³
Importations	0 m ³	0 m ³	m ³
Total	0 m³	0 m³	m³

2.8) Nombre d'abonnements

Années	2019	2020	2021
Nombre d'abonnements domestiques	166	164	162
Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	0	0	0
Nombre total d'abonnements	166	164	162



2.9) Volumes vendus

Années	2019	2020	2021
Volumes facturés aux abonnés	m ³	m ³	m ³
- dont abonnés domestiques	m ³	m ³	m ³
- dont abonnés non domestiques	m ³	m ³	m ³
Volumes exportés	0 m ³	0 m ³	m ³
Total des volumes vendus	m ³	m ³	m ³

La période retenue pour le calcul des volumes est :

- l'année civile
- la période de relève du _____ au _____.

2.9.1) Linéaire du réseau de desserte

Années	2019	2020	2021
Linéaire du réseau d'adduction en km	2,40 km	2,40 km	2,40 km
Linéaire du réseau de distribution hors branchements en km	2,40 km	2,40 km	2,40 km
Total	4,80 km	4,80 km	4,80 km



3) Tarification et recettes du service public d'eau potable

3.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (délibération du 9 décembre 2020) pour application au : 01 janvier 2021

Les frais d'accès au service sont de : 110 €/an

Autres prestations facturées aux abonnés (travaux du délégataire comme travaux de branchements...):

Prestations	Montant facturé (HT)
Assainissement	10 €

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est-il assujéti à la TVA ? Oui Non

3.2) Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas)

Le prix du service comprend :

- Forfait annuel
- Une partie fixe ou abonnement (facultative)
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire)

Les abonnements sont payables d'avance : semestriellement

annuellement

Les volumes sont relevés : semestriellement

annuellement

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

3.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

Cette redevance est perçue dans toutes les communes quelles que soit leur population. Elle remplace l'ancienne « contre-valeur » de la redevance de pollution domestique qui, jusqu'au 31 décembre 2007, n'était perçue que dans les communes comprenant au moins 400 habitants agglomérés permanents et saisonniers pondérés.

Par conséquent, aucune facture émise à compter du 1er janvier 2009 ne doit mentionner le terme « contre-valeur », sauf les annulations ou réductions de factures émises avant cette date. Cette redevance est reversée à l'agence de l'eau, et est unique sur l'ensemble du service.



Années	2019	2020	2021
Les prix sont ceux effectifs au :	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	1 ^{er} jan 2021
Redevance pour pollution domestique (€/m ³)	0,27 €/m ³	0,27 €/m ³	0,28 €/m ³

3.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable

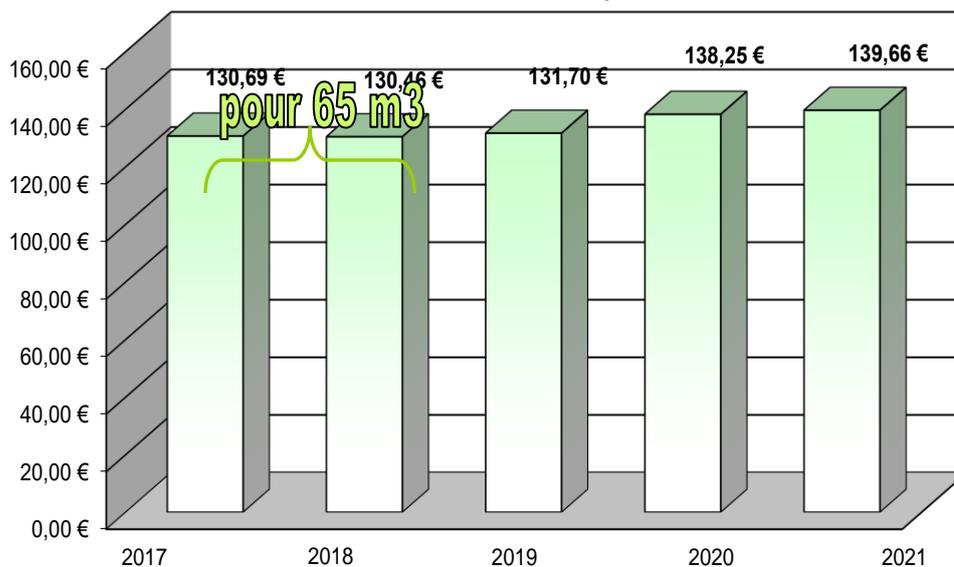
Années		2019	2020	2021
Les prix sont ceux effectifs au :		1er jan 2019	1er jan 2020	1er jan 2021
Part de la collectivité	104,00 €/an	110,00 €/an	100,00 €/an	104,00 €/an
	Part proportionnelle [€/HT/m ³]			
Redevances et taxes	0,27 €/m ³	0,27 €/m ³	0,27 €/m ³	0,28 €/m ³

3.2.3) Prix TTC du service au m³ pour 120m³ (D102.0)

Composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence (65m³)

Années	2017	2018	2019	2020	2021
Les prix sont ceux effectifs au:	1er jan 2017	1er jan 2018	1er jan 2019	1er jan 2020	1er jan 2021
Part de la collectivité	100,00 €	100,00 €	104,00 €	110,00 €	110,00 €
Redevance pour pollution domestique	30,69 €	30,46 €	27,70 €	28,25 €	29,66 €
TOTAL	130,69 €	130,46 €	131,70 €	138,25 €	139,66 €

Evolution de la facture 65 m³ d'eau potable



D102.0 Prix TTC du service au m³

Composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence (120m³)

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ au 01/01/2021

D102.0 = 1,16 €/m³

I.
D

3.3) Recettes d'exploitation

3.3.1) Recettes de la collectivité

Années	2019	2020	2021
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	21 977,30 €	22 811,25 €	22 624,92 €
dont vente d'eau domestique	21 977,30 €	22 811,25 €	22 624,92 €
dont vente d'eau non domestique	0,00€	0,00€	0,00€
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)	0,00€	0,00€	0,00€
Autres recettes			
Contributions exceptionnelles du budget général	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	21 977,30 €	22 811,25 €	22 624,92 €



4) Indicateurs de performance d'eau potable

Les indicateurs sont issus du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et devront être renseignés pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2008.

L'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que les autorités organisatrices des services publics de l'eau et de l'assainissement présentent annuellement un rapport sur le prix et la qualité de ces services.

Le décret et l'arrêté du 2 mai 2007 introduisent des indicateurs de performance devant figurer dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Les premiers rapports d'activité à produire en application de ces textes concerneront l'exercice 2008.

La mise en application des indicateurs de performance par les services permettra de procéder à une consolidation des données au plan national sur la gestion des services d'eau potable et d'assainissement dans la perspective de la création du système d'information sur les services publics de l'eau et de l'assainissement que l'ONEMA doit mettre en place en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques

4.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par l'ARS)

Ces indicateurs donnent une mesure statistique de la qualité microbiologique et physico-chimique de l'eau afin d'en apprécier la qualité sanitaire sur la base des contrôles effectués.

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique (P101.1)	4	0	100 %	Néant
Conformité physico-chimique (P102.1)	4	0	100 %	Néant

L'ensemble de ces prélèvements a été réalisé dans le cadre du programme annuel établi par l'ARS 38, au titre de l'année 2020 en application du décret 2001-1220 pour les eaux distribuées par le réseau public. Par ailleurs, un suivi qualitatif de l'évolution des teneurs en nitrate et en résidus de produits phytosanitaires des eaux brutes (avant traitement) est effectué dans le cadre d'un programme départemental piloté par le conseil général de l'Isère.

P101.1 Taux de conformité microbiologique

Nombre de prélèvements bactériologiques conformes/nombre de Prélèvements bactériologiques réalisés au cours de l'année x 100

$$P101.1 = 100 \%$$



P102.1 Taux de conformité physico-chimique

Nombre de prélèvements physico-chimique conformes/nombre de Prélèvements physico-chimique réalisés au cours de l'année x 100

$$P102.1 = 100 \%$$



4.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux d'eau potable (P103.2b)

Les grands ouvrages - stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		Action effective en totalité oui/non	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A- Plan des réseaux (15 points)	Absence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	Non	0 point	0
	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant les ouvrages principaux (captages, station de traitement, station de pompage, réservoirs) ainsi que les compteurs de prélèvement et de distribution en aval des réservoirs	Oui	10 points	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour	Oui	5 points	5
B- Inventaire des réseaux (30 points)	Existence d'un inventaire des travaux des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux (informations sur les matériaux, diamètre des canalisations de transport et de distribution.	Oui	10 points	10
	La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.			
	Lorsque les informations sur les matériaux et diamètre sont rassemblées pour la moitié du linéaire, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaire du linéaire total des réseaux			
	Matériaux et diamètre connus pour 60 % à 69,9 %	Non	1 point	
Matériaux et diamètre connus pour 70 % à 79,9 %	Non	2 points		



	Matériaux et diamètre connus pour 80 % à 89,9 %	Oui	3 points	3
	Matériaux et diamètre connus pour 90 % à 94,9 %	Non	4 points	
	Matériaux et diamètre connus pour au moins 95 %	Non	5 points	
	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifié à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total étant renseigné. Lorsque les informations sont rassemblées pour la moitié du linéaire, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaire du linéaire total jusqu'à 90 %. Le cinquième point étant accordé lorsque ces informations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.			
	Dates ou période de pose connues pour moins de 50 % du linéaire des réseaux	Non	0 point	
	Dates ou période de pose connues pour 50 % à 59,9 % du linéaire des réseaux	Non	10 points	
	Dates ou période de pose connues pour 60 % à 69,9 % du linéaire des réseaux	Non	11 points	
	Dates ou période de pose connues pour 70 % à 79,9 % du linéaire des réseaux	Non	12 points	
	Dates ou période de pose connues pour 80 % à 89,9 % du linéaire des réseaux	Non	13 points	
	Dates ou période de pose connues pour 90 % à 94,9 % du linéaire des réseaux	Non	14 points	
	Dates ou période de pose connues pour au moins 95 % du linéaire des réseaux	Oui	15 points	15
C- Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie,...) et s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	Oui	10 points	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existant sur les ouvrages de stockage et de distribution	Oui	10 points	10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements;(seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par ce §)	Oui	10 points	10
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;(seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par ce §)	Non	10 points	0
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	Oui	10 points	10

	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	Oui	10 points	10
	Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Non	10 points	0
	Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	Non	5 points	0
			120	93 points

P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des Réseaux d'eau potable

La partie B n'est prise en compte que si 15 points sont obtenus pour la partie A.

La partie C que si au moins 40 points sont pris en compte par les parties A + B.

P103.2 = 93 points

I.
P

4.3) Les volumes relatifs à l'exploitation du service

Le volume prélevé correspond à la production des captages ainsi qu'aux volumes issus des forages des collectivités.

Les volumes achetés ou importés en gros et les volumes vendus ou exportés en gros correspondent aux échanges entre services d'eau.

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit majoré du volume importé et éventuellement diminué du volume consacré au besoin en eau des équipements du service (pompages, traitements) ou du volume vendu en gros

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé majoré des volumes de service et de consommation sans comptage.

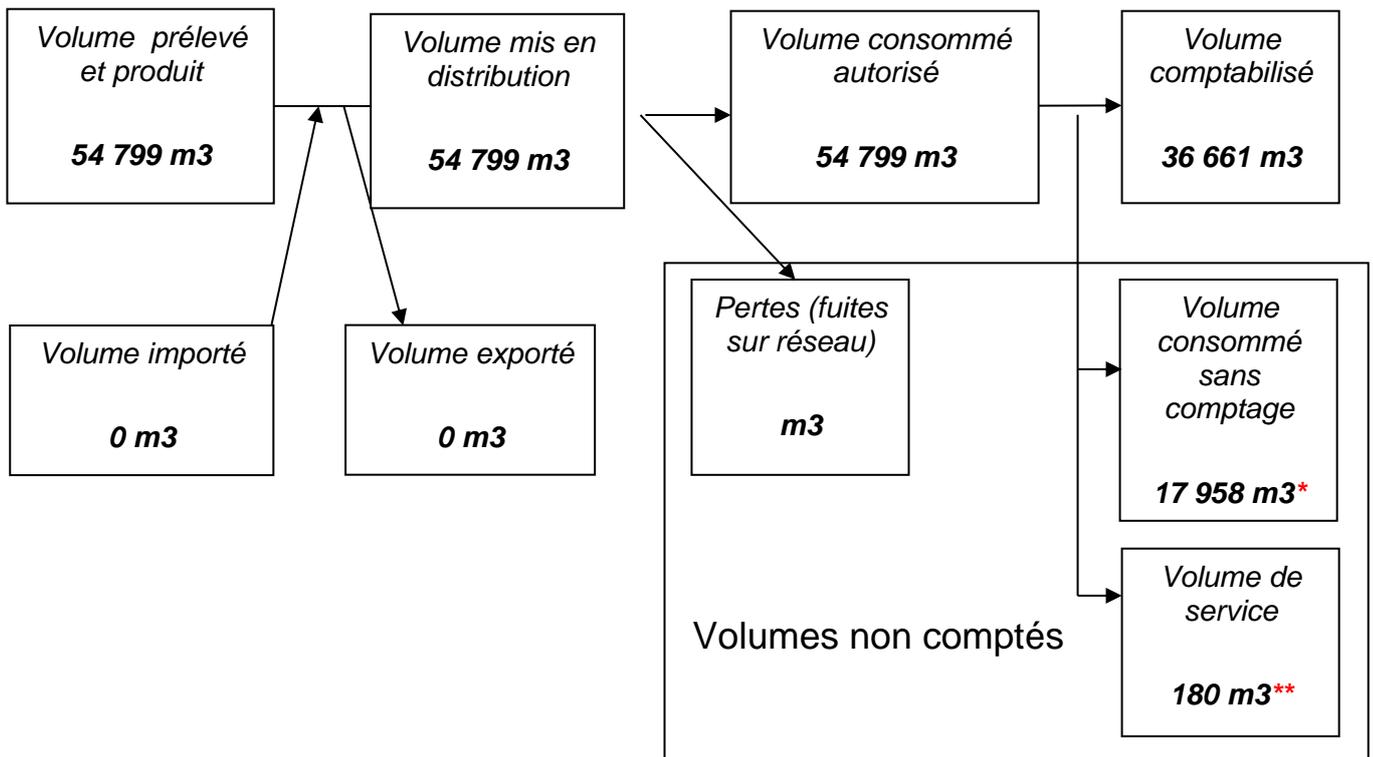
Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés.

Le volume consommé sans comptage correspond aux volumes consacrés aux essais annuels des poteaux d'incendie, de l'arrosage des espaces verts, des alimentations des fontaines publiques, du lavage des voiries et des chasses d'eau sur le réseau d'assainissement

Le volume de service quant à lui correspond aux nettoyages des réservoirs, à la désinfection des réseaux après travaux, aux purges et lavage des conduites, aux surpresseurs, pissettes et analyseurs d'eau, etc.....



Volumes théoriques du service en 2021



* consommation annuelle des 6 fontaines

** nettoyage et désinfection des réservoirs tous les 2 ou 3 ans – fait en 2021 pour les deux réservoirs.

Les volumes utilisés pour le calcul des indicateurs et définis dans ce schéma sont des volumes comptés sur l'année civile.

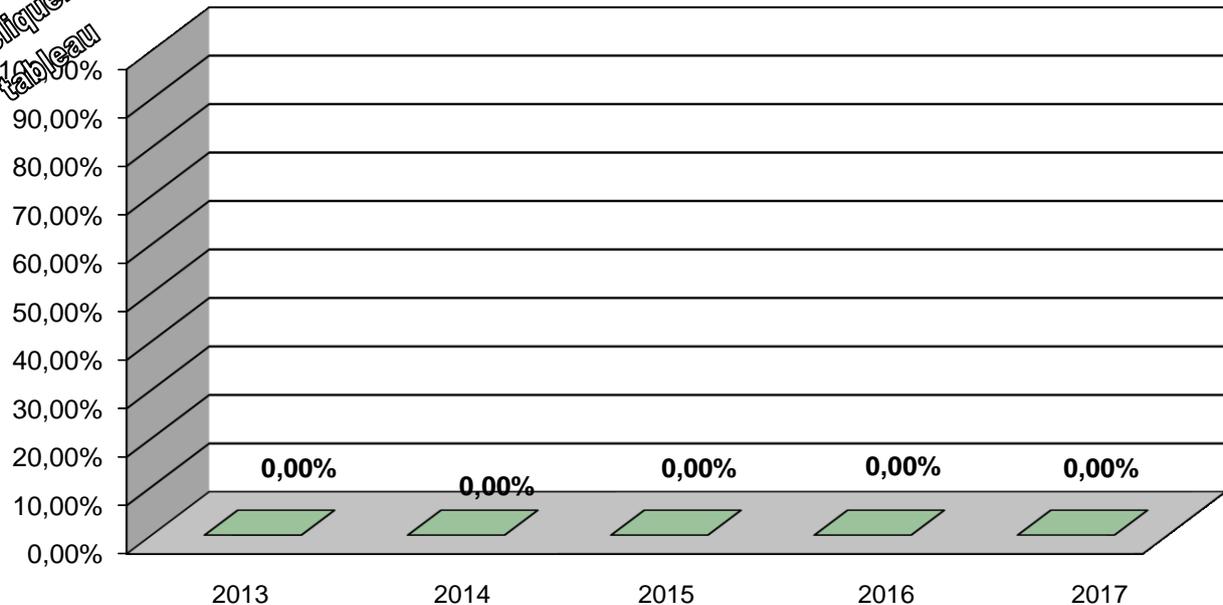
4.4) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommé avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Volume consommé autorisé en m3					
Volume exporté en gros en m3					
Volume produit en m3					
Volume importé en gros en m3					
Rendement du réseau	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

Rendement annuel du réseau

double cliquer sur le tableau



P104.3 Rendement du réseau de distribution

Ratio entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes exportés en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes importés en gros à d'autres services d'eau potable.

$$P104.3 = \dots \%$$

I.
P



Objectif Grenelle 2 en 2014

$$\text{Calcul de l'ILC (indice linéaire de consommation)} = \frac{\text{..... m}^3}{365 \text{ j} \times 4,8 \text{ km}} = \text{..... m}^3/\text{j}/\text{km}$$

$$\text{Objectif Grenelle 2 pour Mizoën} = 65\% + (0,2 \times \text{.....}) = 65 + \dots = \text{..... \%}$$

I.
P

4.5) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Volume mis en distribution en					
Volume comptabilisé en m ³					
Longueur de réseau (km)	4,80	4,80			
Indice linéaire de volumes non comptés (m ³ /km/j)	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

Indice linéaire des volumes non comptés



Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

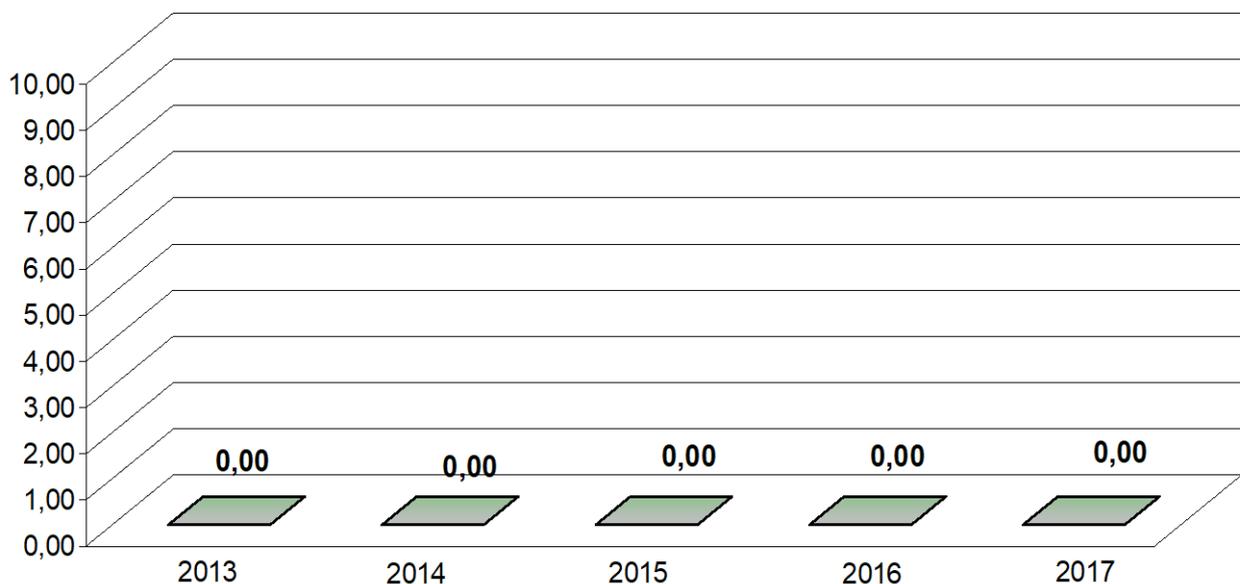


4.6) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet, d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Volume mis en distribution en m3					
Volume consommé autorisé en m3					
Longueur de réseau (km)	4,80	4,80			
Indice linéaire de perte en réseau (m3/km/j)	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

Indice linéaire des pertes en réseau



P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte.

$$P105.3 = \dots\dots \text{ m3/km/jour.}$$

I.
P



P106.3 Indice linéaire des pertes en réseau

Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire du réseau de desserte

$$P106.3 = \dots\dots \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$



4.7) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Cet indicateur permet de compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service.

Années	2017	2018	2019	2020	2021
Longueur du réseau (km)	4,8 km	4,8 km	4,8 km	4,8 km	4,8 km
Linéaire de réseau renouvelé (km)	0,042 km	0 km	0 km	0 km	0 km
Longueur cumulée de réseau renouvelé	0,042 km	0 km	0 km	0 km	0 km
Taux de renouvellement	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identiques ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

IMPORTANT ! : Le renouvellement d'une grande partie du réseau de distribution a eu lieu durant les années 1980 à 1985.

P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Quotient de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau multiplié par cent

$$P107.2 = 0,87 \%$$



4.8) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateurs à récupérer sur le site de l'observatoire)

L'indicateur donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur. Cette action commence avec la définition et la mise en place d'un périmètre de protection et de surveillance des ressources en eau (captages,



forages). C'est le moyen le plus sûr pour les contaminations et les pollutions accidentelles ou diffuses.

0%	Aucune action
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Avis préfectoral acquis
80%	Arrêté préfectoral totalement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral totalement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi en application de l'arrêté

P108.3 Indice d'avancement de protection de la ressource

Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée

P108.3 = 40 %

I.
P



5) Financement des investissements

5.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions de la collectivité
Néant			

5.2) Branchements en plomb

Années	2019	2020	2021
Nombre de branchements publics en plomb changés dans l'année	4	0	0
Nombre de branchements publics en plomb restants	?	?	?
Pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport	0 %	0 %	0 %

5.3) Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs :

Années	2019	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	0 €	0 €	0 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	0 €	0 €	0 €
dont en intérêts	0 €	0 €	0 €
dont en capital	0 €	0 €	0 €

5.4) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

Années	2019	2020	2021
Montant des amortissements	1 353,95€	1 353,95€	1 520,40€

5.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du



service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant prévisionnel

5.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux
Néant



6) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

6.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)

Années	2019	2020	2021
Nombre de demandes reçues	0 u	0 u	0 u
Nombre d'abandon de créance	0 u	0 u	0 u
Montant des abandons de créance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Versement à un fonds de solidarité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Volume annuel facturé	m ³	m ³	m ³
Valeur de l'indicateur P109.0	0,00 €/m ³	0,00 €/m ³	0,00 €/m ³

P109.0 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité

Montant en € des abandons de créances+montant en € des versements
à un fond de solidarité / volumes facturés

$$P109.0 = 0,00 \text{ €/m}^3$$

I.
P



7) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Ce paragraphe est destiné aux collectivités qui assurent une compétence eau ou assainissement collectif et qui ont délégué l'autre compétence à un EPCI.

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ :

Années	2019	2020	2021
Les prix sont ceux effectifs au :	1er jan 2019	1er jan 2020	1er jan 2021
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	17 354,89 €	18 150,00 €	17 820,00 €
pour l'assainissement collectif			
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	4 622,41 €	4 661,25 €	4 804,92 €
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	2 568,19 €	2 590,50 €	2 574,18 €
Autre collectivité			
pour l'assainissement collectif	31 000,41€	37 078,92€	35 863,22€
TVA			
pour le service d'eau potable			
pour l'assainissement collectif			
Total TTC			
pour le service d'eau potable	24 545,49 €	25 401,75 €	25 199,10 €
pour l'assainissement collectif	31 000,41 €	37 078,92 €	35 863,22 €
Total TTC global	55 545,90 €	62 480,67 €	61 062,32 €



8) Annexe

Indicateurs applicables en eau potable à fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs des services

D101.0 : estimation du nombre d'habitants desservis

D102.0 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Indicateurs de performance

P101.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

P102.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

P103.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

P104.3 : rendement du réseau de distribution

P105.3 : indice linéaire des volumes non comptés

P106.3 : indice linéaire de pertes en réseau

P107.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

P109.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

